

Frais de scolarité année scolaire 2024/2025

Tarifs susceptibles d'être revalorisés en fonction de l'inflation et de la hausse des énergies ou matières premières.

BTS

Le repas au ticket pour les externes est au prix de 6,10 €

| | |
|------------------------|---------------|
| Externat..... | 103,70 €/mois |
| Demi-pension..... | 193,70 €/mois |
| Interne - Externe..... | 265,70 €/mois |

L'assurance Individuelle Accident obligatoire est offerte par l'établissement.

Nos tarifs tiennent compte des périodes de stage.

DNMADE 1ère année

Le repas au ticket pour les externes est au prix de 6,10 €

| | |
|------------------------|---------------|
| Externat..... | 118,20 €/mois |
| Demi-pension..... | 214,20 €/mois |
| Interne - Externe..... | 291,00 €/mois |

L'assurance Individuelle Accident obligatoire est offerte par l'établissement.

Nos tarifs tiennent compte des périodes de stage.

DNMADE 2ème année

Le repas au ticket pour les externes est au prix de 6,10 €

| | |
|------------------------|---------------|
| Externat..... | 95,40 €/mois |
| Demi-pension..... | 167,40 €/mois |
| Interne - Externe..... | 225,00 €/mois |

L'assurance Individuelle Accident obligatoire est offerte par l'établissement.

Nos tarifs tiennent compte des périodes de stage.

DNMADE 3ème année

Le repas au ticket pour les externes est au prix de 6 €

| | |
|------------------------|---------------|
| Externat..... | 118,20 €/mois |
| Demi-pension..... | 214,20 €/mois |
| Interne - Externe..... | 291,00 €/mois |

L'assurance Individuelle Accident obligatoire est offerte par l'établissement.

Nos tarifs tiennent compte des périodes de stage.

Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité, soit à réception de la facture, soit par prélèvement automatique mis en place dès le mois d'octobre.

Attention : Tout trimestre commencé est dû. Les changements de régime n'auront lieu qu'en début de trimestre et seront tolérés jusqu'au 9 septembre uniquement.

Dans tous les cas :

- Une facture vous sera envoyée mi-octobre pour le premier trimestre et mi-février pour le deuxième et troisième trimestres.
- A partir du troisième enfant de la même famille scolarisé dans notre établissement, la scolarité est gratuite.
- Les réductions de pension et demi-pension en cas de maladie se feront pour une absence supérieure à 15 jours et sur présentation d'un certificat médical.
- Concernant les stages, les réductions de pension et demi-pension sont déjà déduites.
- Pour les collégiens et les lycéens, les bourses seront déduites en totalité sur la facture de février.

Un supplément de 30 € par mois sera réclamé pour une chambre individuelle.

Les Plus de notre assurance Individuelle Accident :

- Couverture en cas de sortie scolaire.
 - Frais dentaire et optique en cas d'accident.
 - Frais médicaux, invalidité, décès.
 - Remboursement des dommages sur les biens du maître de stage.
- Pour plus d'informations, voir brochure jointe au dossier d'inscription.
-